

Décision du Directeur Général N° D-24-14

Don matériel de télécommunication

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE

Vu le décret n°2009-636 du 8 juin 2009 modifié portant création de l'Etablissement public foncier de Bretagne ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public foncier de Bretagne, renouvelé par arrêté en date du 26 décembre 2019 ;

Vu le règlement intérieur révisé de l'Etablissement public foncier de Bretagne, approuvé par délibération n° C-18-02 du Conseil d'Administration en date du 13 mars 2018 ;

Vu l'article R3211-35 du code général de la propriété des personnes publiques ;

DECIDE

De faire don des matériels de télécommunications renseignés en annexe.

Fait à Rennes

La Directrice Générale,
Madame Carole CONTAMINE

smartphone	Huawei	Huawei Psmart noir 32go	2018	IM000391
smartphone	Huawei	Huawei Psmart noir 32go	2018	IM000392
smartphone	Huawei	Huawei Psmart noir 32go	2018	IM000399
smartphone	Huawei	Huawei psmart2019 noir 64go	2019	IM000500
smartphone	Huawei	REDMI 9C NFC - smartphone	2020	IM000562
smartphone	Huawei	REDMI 9C NFC - smartphone	2020	IM000564